

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 10 OCTOBRE 2016**

L'appel nominal indique la présence de 29 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour est adopté :

1. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2016
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission des finances à la Municipalité sur la situation financière de la Commune de Ballaigues, ses taxes et son taux d'imposition
4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2017
5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif aux compétences municipales pour la législature 2016-2021
6. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à la construction d'un hangar à plaquettes
7. Désignation d'un deuxième délégué à l'Assemblée Régionale de l'ORPC d'Orbe pour la législature 2016-2021
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2016

M. Stéphane Rose apporte une modification à la page 2 concernant la sécurité informatique. Il ne s'agit pas de FireWire mais de FireWall.

Le procès-verbal est adopté avec la modification ci-dessus ainsi qu'avec une abstention.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay annonce une bonne nouvelle concernant l'impôt frontalier. La Commune reçoit CHF 1'408'983.- pour 2015. Les frontaliers paient autant que toutes les personnes physiques de la Commune.

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne les informations suivantes :

SDIS

Suite à la séance du 21 septembre dernier, le budget 2017 a été accepté et le COGEF constate avec satisfaction que la charge par habitant continue de diminuer. Elle passe de CHF 34.54 (selon budget 2016) à CHF 31.57 en raison de la diminution des charges et de l'augmentation du nombre d'habitants. Le budget 2016 s'élevait à CHF 19'620.- et celui de 2017 s'élève à CHF 17'550.-.

Le nouveau chef du SDIS Vallorbe Région est Monsieur Stéphane Pichon. Il habite à Gimel et a son bureau à Pully. C'est une personne dévouée et compétente. Sa préoccupation pour le moment est la centralisation des données informatiques.

CMS AVASAD

La démographie est constante et l'âge moyen de mortalité est toujours plus élevé, ce qui engendre des conséquences financières et sur l'organisation pour les années 2030. Il y aura trois fois plus de gens passant l'âge de 65 ans. De ce fait, la contribution communale 2016 qui s'élevait à CHF 90.-/habitant va passer à CHF 99.-/habitant.

M. le Municipal Jean-François Faivre demande au Conseil communal de patienter jusqu'à la fin de l'année pour que la Municipalité puisse répondre à l'interpellation de M. Pierre-Luc Maillefer.

3. Rapport de la commission des finances à la Municipalité sur la situation financière de la Commune de Ballaigues, ses taxes et son taux d'imposition

Mme Patricia Bourgeois donne lecture du rapport.

« La commission des finances s'est réunie le jeudi 18 août afin de statuer sur la question posée par le Syndic, à savoir quelles taxes souhaiterait-elle que la Municipalité augmente ou propose à l'augmentation au Conseil communal.

Dans sa nouvelle composition, la commission souhaite faire part à la Municipalité des points suivants.

Considérations générales

La commission des finances souhaite tout d'abord rappeler que la situation des finances de la Commune de Ballaigues est saine. Elle jouit d'un autofinancement moyen d'environ CHF 1'000'000.- par année depuis 2006. La dette de la Commune s'élève à CHF 6'478'800.- au 31.12.2015. Considérant le plafond d'endettement de la législature 2011-2016 à CHF 10'000'000.-, cela laisse une capacité d'investissement de l'ordre de CHF 8'500'000.- environ pour la prochaine législature.

Avenir incertain

La conjoncture économique actuelle est difficile, particulièrement pour les entreprises industrielles d'exportation comme l'a laissé voir le Canton de Neuchâtel qui vient de publier un avertissement sur ses résultats 2016, bien moins bons qu'escomptés, notamment à cause de rentrées fiscales en baisse sur les personnes morales.

Par ailleurs, à cet environnement économique difficile, s'ajoute d'ici quelques années l'entrée en vigueur de la RIE3 dont les effets pour la Commune à Ballaigues sont difficiles à anticiper.

Pour faire face à ces incertitudes, la commission des finances estime que la révision annuelle de l'arrêté d'imposition reste nécessaire. Cette révision permet de faire face à toute éventualité de manière relativement rapide.

Position générale sur le taux d'imposition

A ce jour, la commission estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taxes et/ou le taux d'imposition de 66. Au vu de l'augmentation du nombre d'habitants durant les dernières années

d'environ 200 personnes (compte tenu des projets immobiliers actuels et en cours, la commission compte sur un total de 1'200 habitants en moyenne pour la prochaine législature), la commission consentirait par contre à augmenter le plafond d'endettement à CHF 11'000'000.- voire CHF 12'000'000.-. Cette dernière valeur correspondrait à 15 fois un autofinancement prudent de CHF 800'000.- qui semble atteignable en moyenne durant la prochaine législature et ne dépasserait le seuil important d'une dette de CHF 10'000.-/habitant. Cela permettrait encore à la Commune d'augmenter sa capacité d'investissement de CHF 2'000'000.- supplémentaire.

En cas de dégradation importante des finances communales, la commission, avant d'augmenter le taux d'imposition, souhaiterait que la Municipalité traite les pistes suivantes dans l'ordre de priorité défini ci-dessous :

- 1) Des économies dans les différents dicastères sont-elles possibles ?
- 2) Le patrimoine immobilier de la Commune pourrait-il être optimisé dans ses recettes ?
- 3) Couverture des dépenses « ordures ménagères et décharge » par l'adaptation des taxes afin de couvrir les charges à hauteur de 100% (revenus supplémentaires de CHF 30'000.- à CHF 40'000.-)
- 4) Si des investissements sur le réseau d'eau sont prévus, financement via une dette à contracter pour ce compte et qui doit lui être imputée (intérêts et amortissements), avec éventuellement une augmentation raisonnable du prix de l'eau, qui reste à Ballaigues particulièrement bon marché en comparaison intercommunale.
- 5) Si des investissements sur le réseau d'égouts et d'épuration sont prévus, financement via une dette à contracter pour ce compte et qui doit lui être imputée (intérêts et amortissements), éventuellement augmentation des taxes de raccordement ou taxes annuelles après comparaison intercommunale.
- 6) Ensuite, une augmentation du taux d'imposition, si elle s'avérait nécessaire, pourrait être prévue si toutes les pistes ci-dessus n'ont pas apporté les économies et les recettes supplémentaires nécessaires. Cet outil doit être manié délicatement, compte tenu de l'enjeu de garder sur le sol ballaigui les industries qui ont fait la richesse historique et économique du village. A noter que l'augmentation d'un point d'impôt générerait env. CHF 90'000.- de recettes supplémentaires (moyenne de la dernière législature).

Par rapport aux points 3) et 4) ci-dessus, la commission relève que dans le passé certains investissements importants ont été passés par trésorerie générale, sans que leurs coûts ne soient imputés au compte concerné, ce qui ne paraît pas judicieux, d'autant que ceux-ci ne peuvent être bénéficiaires (attribution d'une provision affectée pour le surplus). L'exemple à suivre, serait le compte du Centre villageois dont le coût de la dette et les amortissements sont imputés au compte concerné.

Position sur les divers impôts autre que le taux d'imposition dans l'arrêté d'imposition

Si la commission ne souhaite pas d'augmentation du taux d'imposition dans l'immédiat, elle relève ce qui suit quant aux autres impôts :

- Impôt foncier à 1.- par mille francs : certaines communes sont à 0.50, d'autres à 1.25 (par exemple : les Clées à 0.60, Vallorbe 1.00, Lignerolle 0.70, Baulmes 1.00). Le taux actuel paraît dans la bonne moyenne des autres communes et ne devrait donc pas être augmenté.
- Impôt personnel fixe : le montant de CHF 10.- est un maximum autorisé par la loi, à maintenir pour l'instant à ce stade (env. 15% des communes recourt encore à cette impôt).
- Droits de mutation, successions et donations : la situation actuelle paraît dans la bonne moyenne du district (plus bas à 0 pour ligne directe descendante à Orbe, Juriens, Premier, 20 à Cronay, Croy, Ependes, 50 à Ballaigues, 100 à Vallorbe).

- Impôts sur les loyer et impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations : néant. Le nombre de transactions est de toute façon très faible et ne permettrait pas de générer un revenu durable intéressant.
- Impôt sur les divertissements : néant. A conserver tel quel.
- Tombolas à 0 cts et lotos à 50 cts. La commission propose d'uniformiser à 0 cts pour ces deux activités qui servent la plupart du temps à renflouer les caisses de sociétés ou associations locales.
- Impôt sur les chiens : 50.- par chien, 20.- pour chien de maison foraine, cet impôt est bas en comparaison intercommunale, mais a été récemment augmenté et de toute façon son éventuelle adaptation supplémentaire ne rapporterait guère que quelques milliers de francs.
- Taxe sur la vente de boissons alcooliques : 0 cts. Pas de nécessité d'y toucher.

Conclusion

La commission des finances remercie le Syndic pour son interpellation qui lui permet ainsi d'exposer sa vision des finances communales à la Municipalité et partant, au Conseil communal. Elle suggère que ce rapport soit distribué aux conseillères et conseillers en complément du préavis d'imposition et/ou sur le plafond d'endettement. »

Le Président informe le Conseil que ce rapport est fourni à titre informatif et n'est pas soumis à la votation.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie la Commission des finances car la tâche n'était pas facile. Il tient à relever deux points. La Commission ne disposait pas du plan d'investissement donc le plafond d'endettement est approximatif. Il rappelle que dans le nouveau règlement sur l'eau, il n'est pas possible d'augmenter le prix de l'eau en prévision d'un investissement que nous ferons dans quelques années. Il faut d'abord faire l'investissement, puis reporter le prix d'investissement sur le prix de l'eau.

M. Raymond Durussel souhaite tempérer les six mesures restrictives énoncées par la Commission. En effet, si nous décidons au contraire d'augmenter le taux d'imposition, cela pourrait améliorer notre situation par rapport à la péréquation. De fait, si nous augmentons notre taux d'imposition nous paierions moins pour la péréquation.

M. Pierre-Luc Maillefer demande à la Municipalité quand elle prévoit de donner ce plan au Conseil.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le plafond d'endettement et le plan d'investissement seront proposés lors de la prochaine séance.

4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2017

Mme Patricia Bourgeois donne lecture du rapport.

...

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2017, de supprimer la taxe sur les lotos à 0
- de maintenir l'examen annuel du taux d'imposition

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif aux compétences municipales pour la législature 2016-2021

M. Dario Salvi donne lecture du rapport.

« La commission pour le préavis relatif aux compétences municipales pour la législature 2016-2021 s'est réunie le 22 septembre dernier à la Maison de Commune. Elle remercie Monsieur Raphaël Darbellay pour sa disponibilité, les éclaircissements fournis et ses explications précises et est à même de vous présenter son rapport.

Préambule

Comme vous le savez, selon les articles 4, chiffre 6 de la loi sur les communes, 11 du règlement sur la comptabilité des communes, 17, chiffres 5, 6, 8, 11 et 86 du règlement du Conseil, nous devons autoriser certaines dispositions à la Municipalité afin de faciliter et d'accélérer quelques opérations auxquelles elle pourrait faire face et lorsque l'intérêt de la Commune l'exige. Il s'agit de cinq compétences décrites dans la suite de ce rapport. Il nous paraît important d'indiquer que dans les législatures précédentes, chacune des compétences avait son propre préavis.

Compétences

1. *Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.* La limite est fixée à CHF 50'000.- par objet jusqu'à concurrence du montant de CHF 100'000.- par année. La précision a été donnée que précédemment, ce dernier montant était fixé à CHF 50'000.-. Cette somme est relativement peu élevée dans l'immobilier et pourrait servir par exemple à l'acquisition d'un hangar ou d'un terrain.
2. *Autorisation générale de constituer ou de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi qu'à l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales et à l'adhésion de telles entités.* La somme est fixée jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par objet et par entité. Lors de la dernière législature, nous avons eu l'exemple des actions AVO revendues. La somme s'élevait à environ CHF 35'000.- mais une votation au Conseil Communal avait toutefois été réalisée. En cas d'urgence, cette compétence pourrait être utilisée.
3. *Autorisation générale de plaider.* Pour bien comprendre ce terme, lors, entre-autre exemple, d'un accident de la route, il peut arriver que la justice demande une prise de contact dans les dix jours suivant l'accident. Il n'est alors pas possible dans un délai aussi court de faire un préavis et de le présenter à une séance du conseil. Il est également très difficile d'estimer les frais d'avocat dès le départ.
A noter que la Commune a depuis peu souscrit à une Protection juridique.
4. *Autorisation générale d'accepter des legs et des donations.* Il est évident que la Municipalité devra contrôler que ces legs ou donations ne soient affectés d'aucune condition ou charge. Ces successions devront être au préalable soumises au bénéfice d'inventaire.
5. *Dépenses imprévisibles et exceptionnelles.* Ceci lors de dommages dus aux intempéries, lors de rupture de conduites d'eau ou d'égouts et lors d'événements ou d'accidents sortant de l'ordinaire. Le montant dont la Municipalité pourrait faire usage s'élève à CHF 50'000.-. Si les compétences n'étaient pas acceptées, un préavis devrait être rédigé urgemment et une séance exceptionnelle du conseil communal devrait être rapidement organisée. Grâce à cette compétence, la Municipalité pourrait donc prendre des mesures d'urgence avant qu'une solution définitive soit trouvée et soit présentée sous forme de préavis au Conseil.

Précisions

Monsieur Raphaël Darbellay a tenu encore à nous indiquer que lors des dix dernières années, ces compétences n'ont jamais dû être utilisées. Dans tous les cas, l'utilisation de l'une de ces dernières doit être annoncée oralement à la séance du Conseil communal subséquente. Les montants non utilisés ne seront pas reportés d'année en année.

C'est également lors du rapport de gestion que la Municipalité rend compte des compétences utilisées.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité les autorisations générales exposées ci-dessus aux points 1 à 5, valables pour la durée de la législature 2016 – 2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales et de donner décharge à la commission de son mandat. »

M. le Syndic Raphaël Darbellay apporte une précision. Dans le rapport, il est écrit « ces compétences n'ont jamais dû être utilisées ». C'est juste pour ce qui concerne les dépenses imprévisibles et exceptionnelles par contre nous avons utilisé l'autorisation générale de plaider.

M. Raymond Durussel cite, par exemple, le cas du toit du Cevi. La Municipalité a le droit de faire des négociations et de faire des accords à l'amiable aussi.

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne une précision. Lui-même ainsi que la secrétaire, doivent aller régulièrement chez le notaire afin de signer des servitudes de conduite, arrangement entre propriétaires, etc...

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à la construction d'un hangar à plaquettes

M. Jean-Luc Leresche donne lecture du rapport.

...

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'autoriser la construction d'un hangar à plaquettes
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 66'700.-
- de financer ce montant par la trésorerie courante
- d'amortir ce montant par l'utilisation de la provision du compte 9282.1 « Fonds forestier » pour l'entier du montant de la construction

M. Pierre-Luc Maillefer souligne que ce rapport contient des informations quant aux coûts d'investissement mais qu'il manque les données commerciales. Il s'attend, par exemple, à connaître le prix de cession des plaquettes, la garantie d'écoulement ainsi que les informations concernant les 2'000m³ prévus pour les particuliers. De ce fait, il refusera les conclusions de ce rapport. Finalement, comme il s'agit d'une affaire commerciale entre la Commune d'Orbe et un utilisateur local, est-ce à nous que revient de faire cet investissement ?

M. Jean-Luc Leresche répond qu'ils ont demandé des chiffres au garde forestier mais ce dernier n'a pu en articuler aucun car c'est encore en tractation. Le chauffage à distance est rentable s'il se situe près de l'endroit d'utilisation, ce qui sera le cas pour ce projet. La Commune de Ballaigues est impliquée en tant qu'actionnaire du Triage du Suchet.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que BoisCom fournirait la matière première (bois déchiqueté). Un contrat a également été fait avec VO Energies. Ballaigues faisant partie du Triage du Suchet et étant actionnaire de BoisCom et de VO Energies, c'est pour cela qu'elle participerait à ce projet. Finalement, il prie le Conseil de soutenir ce projet pour exploiter nos forêts.

M. Raymond Durussel se posent les mêmes questions que M. Maillefer quant à l'aspect commercial, au contrat, aux coûts, etc... Il demande qui sera le propriétaire de cette halle. Il mentionne qu'il existe déjà un dépôt de bois déchiqueté à la Russille. Il demande s'il y a eu une tentative de coordination avec ces personnes pour ne pas les mettre en faillite. Finalement, il

s'étonne des techniques financières comme, par exemple, mentionner le fond de roulement comme investissement. Malgré ses remarques, il approuve ce projet mais il trouve qu'il est mal ficelé financièrement et commercialement.

M. Pierre-Alain Nyffenegger prend la parole pour défendre ce projet. Il cite l'exemple de la Commune de Gorgier : ils ont créé un chauffage à distance à St-Aubin en 1999. Actuellement, tout le village de Gorgier ainsi que la prison et le village de St-Aubin sont chauffés grâce à ce chauffage à distance.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond à la question de M. Durussel concernant la propriété. En effet, il s'agira de l'entreprise BoisCom mais Ballaigues est actionnaire de celle-ci à 23%, ce qui signifie que nous serions propriétaire aussi.

M. Pierre-Luc Maillefer remarque que pour voter sereinement cet investissement, il faudrait une preuve que le prix de vente de ces plaquettes serait d'au moins CHF 30.-/m³ afin d'être rentable. Il cite l'exemple de la Vallée de Joux, pour laquelle la Commune du Chenit a investi seule dans un projet de chauffage à distance et non les communes voisines, dans un souci de proximité.

M. le Syndic Raphaël Darbellay revient sur l'historique. À l'époque, il avait fait partie des signataires de la motion Gilbert Leresche pour installer un chauffage à distance à Ballaigues. Ils ont perdu face à l'ancienne Municipalité. Pour revenir à ce rapport, la Fondation Saphir a l'intention de construire un EMS à Orbe entre l'hôtel des Mosaïques et l'école. La question du chauffage est survenue. VO Energies s'est proposé pour être fournisseur d'énergie mais il manquait le fournisseur naturel, ce qui impliqua par la suite le Triage du Suchet pour fournir les plaquettes.

M. Philippe Turin, membre de la Commission, apporte une précision. Toutes ces questions ont été posées lors de l'entrevue avec M. Bays. Le prix des plaquettes peut changer d'un jour à l'autre et c'est pour cela que la Commission n'a pas pu le mentionner. Dans tous les cas, il serait judicieux d'utiliser ce bois car lorsque le bois pourrit, il produit du CO₂, alors autant polluer la planète en l'utilisant pour chauffer des bâtiments.

M. le Municipal Jean-François Faivre prend la parole en tant que forestier. Il trouve plus écologique d'écouler ces sous-produits à Orbe qui se trouve à 15km plutôt que de les transporter jusqu'en Suisse-allemande ou en Allemagne.

Mme Sylvia Erbeau soutient ce projet et souligne que le développement durable et l'économie sont deux choses bien distinctes.

M. Raymond Durussel estime que le Conseil est favorable sur le fond à ce projet. Cependant, il manque trop d'informations aujourd'hui.

M. le Syndic Raphaël Darbellay apporte deux précisions. L'État de Vaud fait partie du Triage du Suchet et sera donc également partenaire, ce qui facilitera l'obtention des autorisations. Ensuite, il informe qu'il y a un potentiel de clientèle privée dans les abords immédiat du futur EMS.

M. Romain Bourgeois, membre de la Commission, donne quelques chiffres actuels. 1m³ de bois vaut dans les CHF 30.-. Si on broie ce m³, ça devient 2,5m³ de bois déchiqueté. Au hangar de Vallorbe, le prix de vente est de CHF 60.-/m³ déchiqueté ce qui fait CHF 180.-/prix de notre m³ de base. Le coût pour le déchiqueter s'élève entre CHF 20.- et CHF 30.-, ce qui laisse une bonne marge pour le transporter. Il serait bien d'exploiter nos forêts sans faire de perte, avant de faire un bénéfice.

Les conclusions sont adoptées avec 21 voix, 2 avis contraire ainsi que 6 abstentions.

7. Désignation d'un deuxième délégué à l'Assemblée Régionale de l'ORPC d'Orbe pour la législature 2016-2021

M. Pierre-Alain Nyffenegger est proposé. Comme il n'y a pas d'autres propositions, M. Nyffenegger est élu par acclamation.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Sylvia Erbeau donne quelques informations au sujet de la dernière séance du 28 septembre de l'AscoVaBaNo. Le budget de fonctionnement a été accepté à l'unanimité à hauteur de CHF 2'813'000.-. La participation de Ballaigues s'élève à CHF 433'000.-. L'augmentation de CHF 27'000.- par rapport à 2015 est due aux coûts de transports (doublement de la ligne de bus). Les locations des salles de classe, de gym et du terrain de sport rapportent CHF 75'600.-. Les questions de sécurité concernant les transports sont ressorties lors des propositions individuelles et divers. Le Codir est vraiment à l'écoute.

M. Philippe Turin prend la parole pour informer le Conseil que le premier bus est plein et que le deuxième est presque vide. Il souhaite que la Municipalité trouve une solution.

M. Christian Nyffenegger répond que normalement les deux bus ne s'arrêtent pas aux mêmes arrêts. Monsieur Ponnaz, directeur de l'Établissement de Vallorbe a assuré qu'il donnerait les indications pour monter dans les bons bus aux personnes concernées.

Mme Patricia Bourgeois souligne que le problème concerne le bus de midi (Vallorbe-Ballaigues). Il n'y a aucun souci le matin.

Mme Sylvia Erbeau partagera ce point lors de la prochaine assemblée en vue de trouver une solution.

M. le Syndic Raphaël Darbellay informe le Conseil qu'il a reçu la visite du directeur des écoles. Ils ont abordé ce problème et celui-ci est en cours de règlement. Monsieur Ponnaz est intervenu auprès de car postal pour que les chauffeurs fassent un effort de ce côté-là.

Mme Sonia Guédât remercie la Municipalité pour le céder le passage devant sa maison.

M. Stéphane Rose remercie aussi la Municipalité pour le passage piéton devant l'ancienne boucherie.

M. Daniel Bourgeois prend la parole à propos du parking du Cevi. Il demande s'il est possible de mettre un panneau pour qu'il soit libéré le plus possible lors de la location des salles surtout quand il s'agit de personnes externes au village.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que ces places ne sont pas réservées au Cevi.

M. Pierre-Luc Maillefer suggère de marquer ces places car certaines personnes se parquent mal.

M. Thomas Maillefer répond qu'il est prévu de marquer ces places.

M. le Municipal Christian Nyffenegger revient sur l'AscoVaBaNo concernant la restauration dans les cantines. La nourriture pour Vaulion est bonne. Cependant, pour Vallorbe, il y a certaines choses à corriger. La question du pique-nique est à suivre.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rebondit sur le problème de parking. Il est malheureux d'informer que la commune a peu de moyens pour faire comprendre aux gens qu'ils doivent enlever leur voiture en cas de parking « sauvage ».

Mme Patricia Bourgeois demande si la fermeture des chemins forestiers va nous concerner.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que cela concerne chaque citoyen et qu'une communication suivra.

M. Philippe Turin demande s'il est prévu de rénover le marquage de la bande de freinage chez Barrat.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que ce marquage est prévu. Cela se fera cet automne.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h52.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 7 novembre à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : MM. Nathanaël Bourgeois, Jimmy Leresche, Gérard Leresche, Frédéric Guillaume, Eric Jeanneret et Valentin Santschi.

Ballaigues, le 13 octobre 2016.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler